



COMMISSION PROFESSIONNELLE PARITAIRE DES GARAGES du Jura et du Jura bernois

**A toutes les entreprises
du domaine de l'automobile
et de la carrosserie
du Jura et Jura bernois**

Porrentruy, décembre 2023

Informations pour l'année 2024

Madame, Monsieur,

La Commission Professionnelle Paritaire des garages du Jura et Jura bernois vous informe des éléments importants applicables dès le 1^{er} janvier 2024 dans votre entreprise. Nous vous rappelons que ces règles seront obligatoires et devront être appliquées dans toutes les entreprises du secteur de l'automobile du Jura et Jura-bernois.

Cette année les partenaires sociaux de la CCT des Professionnels de l'Automobile du Jura et du Jura bernois se sont rencontrés à plusieurs reprises ; les négociations de cette année se sont portées sur l'élaboration la nouvelle CCT 2024 – 2027. La procédure d'extension est en cours auprès des autorités compétentes et la CCT sera prochainement déclarée de force obligatoire.

De ce fait, la Commission Professionnelle Paritaire des Garages du Jura et Jura bernois, tient à vous communiquer, les modifications significatives de la prochaine CCT 2024-2027.

1. Augmentation de la contribution paritaire aux frais d'exécution et de formation professionnelle

Les employeurs devront s'acquitter d'une contribution patronale de CHF 10.- par mois et par travailleur soumis à la CCT (le 13^{ème} salaire n'est pas soumis à la contribution).

La contribution des travailleurs soumis à la CCT reste inchangée à Fr. 15.- par mois

2. Durée du travail et pauses – modification de la durée annuelle brute en heure

Le temps de travail annuel est de 2'184 heures, soit 182 heures en moyenne par mois et 42 heures en moyenne par semaine pour un travail à 100%.

3. Augmentation du droit aux vacances

Chaque travailleur soumis à la CCT bénéficiera de 5 jours supplémentaires de vacances chaque année comme suit :

- 1) 30 jours pour les travailleurs âgés de moins de 20 ans
- 2) 25 jours pour les travailleurs ayant entre 20 et 50 ans
- 3) 30 jours pour les travailleurs dès l'âge de 50 ans

Vous trouverez également en annexe la nouvelle grille des salaires minimaux applicables dès le 1^{er} janvier 2024.

Nous vous informons que la prochaine CCT 2024 – 2027 sera prochainement publiée sur notre site internet www.auto-jujb.ch. **Si vous souhaitez recevoir la version imprimée, nous vous prions de nous communiquer la quantité désirée par courriel à info@auto-jujb.ch.**

En vous priant de prendre connaissance de ce qui précède, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Commission Professionnelle Paritaire des GARAGES du Jura et du Jura bernois

La Présidente
Représentante UNIA



Anne-May Boillat

Le Vice-Président
Représentant UPSA



Beat Lerch

Le Secrétariat



Angélique Rérat

Annexe : nouvelle grille des salaires minimaux 2024